

REGLEMENT PARTICULIER SLALOMS

4^{ème} SLALOM PININQUE

Lundi 06 Avril 2026

Les articles non mentionnés sont conformes au règlement standard des slaloms.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE CIGALOISE & TEAM LA PININQUE

Organise-Le Lundi 06 Avril 2026

Un slalom dénommé : 4^{ème} Slalom PININQUE

Cette compétition compte pour : La Coupe de France des slaloms 2026 & Le Challenge Ligue OCCITANIE MEDITERRANEE des Slaloms 2026, Le challenge ASA Cigaloise **GT2I** 2026.....

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Occitanie Méditerranée sous le numéro **S--/2026** en date du -----
----- **2026**, et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro ----- en date du ----- **2026**.

Organisateur technique

Nom : JOURNAUX Yvon

Adresse : TEAM LA PININQUE 316 Chemin du Lonnais 30140 ST JEAN DU PIN

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs : **Mr VATON Jean Louis**.....Licence n° 5493

Commissaires Sportifs : **Mr GISPER José** Licence n°3184

Commissaires Sportifs **Mr COULET Olivier** Licence n°19312

Direction de Course : **Mme RAVIER Isabelle**.....Licence n° 196916

Adjoint à la Direction de Course : **Mr RAVIER Jean-François**Licence n° 196469

Commissaires Techniques : **Mr MANGEMATIN Christian** Licence n°6507

Mr PEYRARD Guy Licence n°

Chargés des relations avec les concurrents (CS) : **Mr JOLY Christian** Licence n°

Chronométreurs (Informatique) : **Mr MICHELAS** Licence n°

Chronométreurs (Départ) : **Mr BASTID Alain** Licence n°155491

Chronométreurs (Arrivée) : **Mme JOLY-DEGARDIN Michelle**.....Licence n° 197168

Observateur Ligue Occitanie Méditerranée Mr **GISPER José**..... Licence n°3184 /08/01

1.2P. HORAIRES

Ouverture des engagements Lundi 16 Février 2026

Clôture des engagements le Mardi 31 Mars 2026 à 24 heures

Publication de la liste des engagés le jeudi 02 Avril 2026

Vérifications administratives le dimanche 05 Avril 2026 de 15h00 à 19h00.

Lieu : Local Technique Circuit de Lédénon 30210 LEDENON

Vérifications techniques le dimanche 05 Avril 2026 de 15h15 à 19h15.

Lieu : Local Technique Circuit de Lédénon 30210 LEDENON

Réunion du Collège des Commissaires Sportif le dimanche 05 Avril 2026 à 18 h 15.

Lieu : Local Technique Circuit de Lédenon 30210 LEDENON

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais à 08h00 le Lundi 06 Avril 2026 Lieu Local Technique & au Départ : Circuit de Lédenon 30210 LEDENON

Briefing des pilotes écrit, distribué aux vérifications administratives contre émargement

Essais chronométrés le lundi 06 Avril 2026 de 9 h 00 à 11 h 30 (**présence souhaite 8 h 30 au départ**).

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course à 11 h 45 le dimanche 05 Avril 2026

Course :

- 1^{ère} manche le lundi 06 Avril 2026 de 12 h 00 à 12 h 30 et de 14 h à 14 h 45 (**présence souhaite 13 h 30 au départ**)
- 2^{ème} manche le lundi 06 Avril 2026 de 15 h 00 à 16 h 15
- 3^{ème} manche le lundi 06 Avril 2026 de 16 h 30 à 17 h 30

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage .

Seule une reconnaissance pédestre est autorisée.

Affichage des résultats provisoires le lundi 06 Avril 2026, 30 mm après l'arrivée du dernier concurrent.

Parc fermé final (obligatoire à l'issue de la compétition sous peine d'exclusion d'office) :

Lieu : Circuit de Lédenon 30210 LEDENON

Remise des prix le lundi 06 Avril 2026 à 18 heures, Lieu : Circuit de Lédenon 30210 LEDENON

1.3P. VERIFICATIONS

Voir Article 1.2p.

Les concurrents seront tenus de présenter la fiche de leur voiture et le passeport technique.

Pendant les essais et les courses, l'utilisation d'un silencieux est obligatoire

Les limites et conditions de mesure du niveau sonore sont fixées comme suit :

Niveau sonore maximal mesuré 97dB - Régime de mesure 75% du régime maximum

Pesage des voitures à la disposition des concurrents pendant les vérifications techniques au local techniques Lieu : Circuit de Lédenon 30210 LEDENON

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Date de parution du règlement Lundi 16 Février 2026

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

TEAM LA PININQUE 316 Chemin du Lonnais 30140 ST JEAN DU PIN

Tél : 06.03.34.62.35 teamlapinique30140@gmail.com

La liste des engagements sera close dès que le nombre maximum de participants fixé à l'article 4.1p aura été atteint, et au plus tard le Mardi 31 Mars 2026 à 24 heures.

Les frais de participation sont fixés à 240 €, réduits à 120 € pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur, 110€ pour les licenciés ASA cigaloise.

Licence à la journée : Conditions de délivrance - **Titulaire du permis de conduire – Certificat de non contre-indication à la pratique du sport automobile** - Participation : Valable pour une seule participation à une épreuve régionale de Slalom du calendrier de la FFSA.

Participation uniquement aux groupes – N – FN – A – FA – FS – GT de Série – Loisirs - VHC - Classic – .60 €

Les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation et du permis de conduire et du certificat médical (délivré par le médecin traitant), pour les licences à la journée.

Tous engagement seras refusé s'il n'ait pas accompagné du règlement.

Si quatre jours avant le début de la compétition **le nombre d'engagements enregistré est inférieur à 60**, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

Les concurrents du groupe Loisirs doivent respecter la date de clôture des engagements.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Voir Règlement Standard Slaloms 2026

Le nombre des voitures admises est fixé à **100** dont **20** peuvent être réservées au Groupe Loisir.(classes L1, L2 et LE). Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Slaloms (Voir tableau épreuves).

Les voitures devront être équipées d'un silencieux

Les limites et conditions de mesure du niveau sonore sont fixées comme suit :

Niveau sonore maximal mesuré 97dB - Régime de mesure 75% du régime maximum

Une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes.

4.2.7. P Echappement

Voir Règlement Standard Slaloms 2026

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Slaloms.2026

- Publicité obligatoire (non rachetable).....
- Publicité optionnelle
- Un additif au règlement particulier précisera la publicité.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Les prescriptions des Règles Techniques et de Sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 à R331-45 du code du sport, devront être respectées dans toutes les compétitions.

6.1P. PARCOURS

Le Slalom CIGALOIS a le parcours suivant (voir plan)

La course se déroulera en trois manches.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ au feu et cellule. Arrivée jugée à la cellule. Longueur du parcours 1200 mètres.

6.5P. PARC CONCURRENTS

Les parcs concurrents seront situés au Circuit de Lédénon 30210 LEDENON

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 14 h 00, le Samedi 04 Avril 2026.

6.6P. PARC FERME FINAL

Voir Article 1.2p.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE

Les tableaux d'affichage seront placés :

Pendant les essais et la course : PC (Direction de Course) – Lieu : Circuit de Lédénon 30210 LEDENON

Pendant les vérifications : PC (Direction de Course) - Lieu : Circuit de Lédénon 30210 LEDENON

Pendant le délai de réclamation après l'arrivée : PC (Direction de Course) - Lieu : Circuit de Lédénon 30210 LEDENON

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables.

Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Dimanche 05 Avril 2026, Lieu : Circuit de Lédénon 30210 LEDENON de **15h00 à 19h00**.

Lundi 06 Avril 2026 : Lieu Circuit de Lédénon 30210 LEDENON de **8h00 à 19h00**

Téléphone permanence n° **06 03 34 62 35**

Centre de secours le plus proche Sapeurs Pompiers NIMES

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Voir Article 1.2p.

7.3P. COURSE

Les pilotes devront obligatoirement retirer leur casque au point STOP pour entrer dans le parc. Si celui-ci ne se situe pas à proximité immédiate du point stop, les pilotes conserveront leur casque pour effectuer le trajet qui les sépare de l'entrée du parc. Ils retireront leur casque **AVANT** d'entrer dans le parc.

Les voitures de la catégorie VHC, Classic, et du groupe Loisir partiront avant le slalom moderne.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit, sous peine d'exclusion de la compétition.

ARTICLE 8P. PENALITES

Quille de parcours renversée ou déplacé	1 secondes
Chicane manquée ou erreur de tracé	non prise en compte de la manche
Quille d'arrivée renversée, dépassée ou déplacée	5 secondes
Non-respect des limites de la piste (route de course)	2 secondes
Ordre de passage non respecté dans la manche	2 secondes
Non présence de la voiture au parc fermé	Disqualification par le Collège

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement sera établi sur la meilleure des manches.

Les classements provisoires seront affichés 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent.

Lieu : Circuit de Lédénon 30210 LEDENON

Ils seront établis de la façon suivante :

- 1 classement général (hors Loisir, Fol'car, VHC, et Classic),
- 1 classement général féminin,
- 1 classement pour chacun des groupes comme défini à l'article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour chacune des classes énumérées à l'article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour les voitures de la catégorie Loisir,
- 1 classement pour les voitures de la catégorie VHC
- 1 classement pour les voitures de la catégorie Classic
- 1 classement pour les voitures de Fol'Car

Les classements, sous réserve d'éventuelles réclamations, deviendront définitifs 30 minutes après l'heure d'affichage des classements provisoires.

Une attribution de points aura lieu conformément au règlement de la Coupe de France des Slaloms.

ARTICLE 10P. PRIX

10.3P. COUPES

Il sera attribué une coupe à chaque concurrent classé ainsi qu'à trois commissaires et tous les Loisirs.

Pas de remise des prix en numéraire.

Remise des prix le lundi 06 Avril 2026 à 17h30, Lieu : Circuit de Lédénon 30210 LEDENON